

CHARTRE DU RIDER SINGLETRACKS

Je soussigné,

Nom Prénom

Désire adhérer à l'association SINGLETRACKS qui ne comprend que des membres actifs, dont le siège social est situé à : Mairie de La Jonchere St Maurice 14 rue Limoges 87340 LA JONCHERE ST MAURICE.

Par cette adhésion :

- J'accède aux divers déplacements et activités organisés par l'association, aux divers matériels lui appartenant (minibus et remorque, outillage divers, locaux, ...) et à une légitimité d'utilisation du SINGLETRACKS MOUNTAIN BIKE PARK sous les conditions précisées plus bas.
 - Je me soumetts aux obligations associatives proposées et votées en Assemblée Générale soient :
1. Obligation de **4 journées de bénévoles** dans l'année sur un certains nombres de week-ends définis dans le calendrier associatif (disponible sur le forum) . Par exemple : orga UGS, orga 6Trail, journée shape, travaux diverses, conduite du camion sur divers événements, présence et orga sur les prestations, ...
Exception faite, pour les éventuels adhérents arrivant en cours d'année (suivant les places disponibles) pour lesquels le nombre de journée pourra être réduit (sur décision du bureau)
NB : la grosse organisation annuelle de Singletracks (Enduro'tracks, ...) sera comptabilisée dans ces 4 dates et **sa participation fera l'objet d'une attention toute particulière par le bureau**. Il est important que la plus grande majorité des adhérents soit présente en amont et le jour J, **toute indisponibilité devra être justifiée**.
 2. Néanmoins, et pour des raisons valables **données à l'avance et justifiées**, l'adhérent ne pouvant se libérer aux 4 dates prévues, à la possibilité de, soit fournir un travail profitant à l'association de manière indépendante (fabrication de panneaux bois, soudure pour fabriquer une remorque, gestion du site internet, ...), soit de constituer un groupe de travail à une date qui lui convient. Quelque soit le cas, l'adhérent devra en faire part aux membres du bureau qui statueront sur l'opportunité de ses projets et, après accord, le faire savoir sur le forum.
 3. **ATTENTION**: lors de la prise d'adhésion, tout adhérent devra fournir **1 chèque de caution de 100€** en l'échange des journées de bénévoles à effectuer. Chaque **journée de présence sera comptabilisée**. Ce **chèque ne sera pas encaissé, sauf si au terme de la saison en cours, le « contrat » de bénévoles n'a pas été rempli**. Dans ce cas, le bureau, sur délibération, se verra en droit d'encaisser le chèque au prorata des journées non effectuées. (l'adhérent s'en verra préalablement averti)
 4. En tant que Rider de l'association SINGLETRACKS je m'engage à respecter le matériel associatif ainsi que le site et les pistes utilisées et me soumet aux règlements affichés dans le camion (navette) et au départ des pistes.
- Je joins a cette chartre du rider datée et signée:
 - un certificat médical autorisant la pratique du VTT descente **en loisir et compétition**.
 - pour les mineurs, une autorisation parentale
 - la fiche ICE dûment remplie
 - la fiche de renseignements correctement remplie.
 - le montant de mon adhésion de :
 - sans prendre de licence** : je joins un règlement de **130 €** (cotis asso = 60€ + 20€ au titre de l'assurance MAIF + 50 € de forfait navette annuel)
 - en prenant une licence** : je joins un règlement de **110€** (cotis asso = 60€ + (le cas échéant), le prix de la licence selon le type + 50 € de forfait navette annuel)
 - **NB** : **possibilité de paiement en 3 fois par chèques, encaissés le 7 de chaque mois**
 - un chèque de 100 € de caution

• En cas de litiges ou accident, je renonce a toute poursuite envers l'association, ses adhérents et la mairie de la Jonchere Saint Maurice. L'assurance associative (MAIF raqvam) n'assure que les membres de l'asso et dans le cadre d'une pratique regroupée(membres du bureau présents ou nombre suffisant de rider (sup. a 2) sur le Singletracks MountainBike Park et partout sur l'ensemble des déplacements de l'association. En aucun cas l'assurance ne fonctionne a titre personnel dans la pratique individuelle de loisir de chacun.

Signature de l'adhérent :

le :

signature du président :